

## Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal de Waldighoffen séance du 14/08/2015

Le 14 Août 2015 à 20 heures, le Conseil Municipal de WALDIGHOFFEN, régulièrement convoqué le 10/08/2015, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

**Membres présents :** M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. RIEGERT Patrick, Adjoint, Mme JERMANN Françoise, Adjoint, M. HATSCH Serge, Adjoint, Mme OSINSKI Eliane, M. POLZOT François, Mme FRIEDL Jacqueline, Mme BILGER Martine, Mme EGLIN Béatrice, M. MUNCH Patrick, M. ROYER Frédéric, M. NUSSBAUMER Michel, Mme RUETSCH Karine, M. DIETSCHY Fabien, M. MARY Etienne, Mme GISSINGER Marie.

**Membres absents :**

Sans excuse : Mme FARNEL-POUVREAU Isabelle

Excusés : M. WALCH Eric, Adjoint (procuration à M. Royer Frédéric), Mme WUNENBURGER Anne Adjoint (procuration à M. HATSCH Serge)

<i>Date de la convocation :</i>	<i>Nombre de membres :</i>
10/08/2015	• Afférents au Conseil municipal : 19
<i>Date d'affichage :</i>	• En exercice : 19
10/08/2015	• Présents : 16

Secrétaire de la séance : Mme Ribstein Stéphanie

### 1 - Approbation du compte-rendu du 12 juin 2015

Point 6 : M. Munch Patrick propose d'ajouter une précision non-officielle, à savoir « Zone des chalets ». Ceci permettra de mieux situer la parcelle concernée.

Point 12 : M. Dietschy Fabien souhaite savoir si le tarif annoncé pour l'acquisition d'un abribus comprend la pose. M. Hatsch Serge lui répond que non, mais que celle-ci a été effectuée par la société qui l'a livré au prix de 1 545 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la réunion du 12 juin 2015.

**A l'unanimité** (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

### 2 - Vente des bâtiments communaux 4, 6, 8 rue de la République

Monsieur le Maire débute en retraçant un bref historique et ajoute quelques précisions :

- La première décision actée date du 20/02/2014. Les différents partenaires sont maintenant prêts à signer.
- Les acheteurs étaient M. André Schwob et Mme Francine Poinceau. C'est maintenant la SAS WAY, représentée par M. André Schwob, qui se porte acquéreur.
- Le prix de vente était de 400 000 € avec une clause suspensive d'obtention d'un permis de construire. Le prix de vente reste inchangé et la clause suspensive n'a plus lieu d'être puisqu'un permis de construire a été accordé le 13/04/2015. Le permis de construire n'a pas fait l'objet de recours.
- L'acte de vente a été élaboré par Me Taczanowsky pour la SAS WAY et Me Catherine Baeumlin pour la Commune de Waldighoffen.

La signature de l'acte de vente est prévue à la fin du mois d'août.  
Les acheteurs ont obtenu un délai de paiement au 15 novembre 2015.  
Les indemnités de retard en cas de non-paiement à cette date s'élèvent à 12% par an.

Une convention entre la SAS WAY et WALDIJO a été signée pour autoriser le passage des clients vers le magasin. Le Conseil souhaite qu'une servitude de passage soit établie et inscrite au livre foncier.

Les acheteurs prévoient la transformation du garage, l'installation d'une salle de sport, d'une pharmacie, de médecins et d'un certain nombre de cabinets à caractère paramédical.

Les différentes études et diagnostics ont été faites.

Mme Bilger Martine demande si une date de fin des travaux a été annoncée. M. le Maire répond que les travaux devraient être terminés en septembre 2017, selon des prévisions des acheteurs.

Assainissement : initialement, le permis de construire prévoyait une station d'épuration autonome. Mais entre-temps comme des travaux de pose d'un réseau séparatif d'assainissement ont été programmés dans la rue des Vergers et la rue de l'III, la SAS WAY pourra s'y relier.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il prendra un arrêté municipal dès lundi en vue d'interdire la circulation et le stationnement dans la rue de l'EDF. Ceci pour permettre l'installation des 2 modules devant abriter les docteurs Beltz et Ganassa ainsi que la pose d'une grue. La clientèle de l'Ecomarché ne sera pas gênée.

Mme Gissinger Marie demande si les locataires sont partis. M. le Maire confirme que la famille Aubry avait donné son préavis et a quitté les lieux.

M. le Maire ajoute que les cautions seront restituées aux locataires.  
Le montant cumulé des loyers mensuels s'élevait en tout à 3 543 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, M. Munch Patrick s'abstenant,  
**DECIDE la vente par la Commune à la Société SAS WAY des terrains sis rue de la République, cadastrés en section 01 :**

- n° 536/21, d'une superficie de 17,87 ares,
- n° 539/21, d'une superficie de 0,04 ares,
- n° 540/21, d'une superficie de 15,61 ares,

**soit au total 33 ares et 52 centiares**

**APPROUVE le prix de vente de 400 000 € pour la totalité de la surface vendue.**

**APPROUVE l'acte de vente proposé par Maître Bertrand TACZANOWSKI et Maître Catherine BAEUMLIN.**

**AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces administratives et financières qui s'y rapportent**

**AUTORISE M. le Maire à consentir à la radiation et à la mainlevée du privilège du vendeur inscrit au nom de la Commune.**

**A la majorité** (pour : 17 - contre : 0 - abstention : 1) des membres présents et représentés.

### 3 - Cimetière

M. Riegert Patrick expose la situation du cimetière communal dont la capacité d'accueil est arrivée à son maximum.

Il n'y a plus de tombes vides et les tombes abandonnées ne sont pas réattribuables en l'état.

La Commune a donc fait appel à un cabinet spécialisé, qui propose de faire une étude préliminaire en 3 volets :

- Une étude diagnostique, d'un montant de 3 420 €.
- Une étude hydro-géologique, qui est obligatoire même si la taille de la Commune ne nécessite pas d'autorisation préfectorale, d'un montant de 5 460 €.
- Une esquisse des propositions d'aménagement, d'un montant de 4 440 €.

M. Munch Patrick demande si cette société a présenté des références. M. Riegert répond que oui, une liste de références a été fournie. M. Polzot François demande si les déplacements sont inclus dans les tarifs annoncés. M. Riegert Patrick répond que oui. Les éventuels déplacements supplémentaires demandés par la Commune seront facturés 750 €, le cas échéant.

Mme Eglin Béatrice demande s'il n'existe pas une société plus proche susceptible de proposer les mêmes prestations. M. Riegert Patrick répond qu'il n'existe pas beaucoup de sociétés spécialisées en France. Certains bureaux d'études pourraient éventuellement faire un travail similaire mais se montrent peu intéressés.

Mme Osinski Eliane trouve que le montant total est important. M. Riegert répond que seule l'étude hydro-géologique, la plus chère, est obligatoire. Cependant les deux autres sont précieuses pour une bonne conduite des travaux.

M. Munch Patrick demande si d'autres Communes alentour ont procédé à des agrandissements. M. Mary Etienne indique que la Commune de Vieux-Ferrette a agrandi son cimetière récemment et que c'est l'architecte Munck qui s'était chargé des études. M. le Maire confirme et ajoute que le montant de ses honoraires était plus élevé en comparaison avec les devis présentés.

M. Riegert Patrick précise que les décisions seront prises en fonction des analyses présentées.

M. le Maire ajoute que la Maîtrise d'œuvre sera confiée à un architecte ou un Maître d'œuvre. Les coûts seront ainsi maîtrisés.

M. Dietschy Fabien demande si l'installation de cave-urnes et d'un jardin du souvenir est prévue. M. Riegert Patrick répond que les décisions seront prises après analyse des études qui font l'objet de ce débat.

Mme Bilger Martine demande si la Commune a effectivement la possibilité d'agrandir le cimetière. M. Riegert Patrick répond que l'emplacement arrière et le triangle le long de la rue d'Oberdorf peuvent être utilisés à cet effet.

M. Munch Patrick demande combien le cimetière compte de tombes abandonnées et si les héritiers ont été contactés. M. Riegert répond que tout a été fait mais que la Commune ne dispose pas d'ossuaire pour libérer les tombes. Environ 30 tombes sont concernées.

M. Riegert ajoute que l'agrandissement du cimetière est un investissement important d'environ 300 000 €, donc à long terme et que la Commune ne répond pas aux exigences de la loi par rapport aux places disponibles pour le nombre d'habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE la réalisation d'étude préliminaire pour le projet d'agrandissement du cimetière.**

**APPROUVE l'offre de la société Geosign, d'un montant de 2 850,00 € HT, soit 3 420,00 € TTC, pour l'étude diagnostic**

**APPROUVE l'offre de la société Diatrata, d'un montant de 4 550,00 € HT, soit 5 460,00 € TTC, pour l'étude hydro-géologique.**

**APPROUVE l'offre de la société Geosign, d'un montant de 3 700,00 € HT, soit 4 440,00 € TTC, pour la réalisation d'esquisses de propositions d'aménagement.**

**AUTORISE M. le Maire à signer les devis.**

**AUTORISE M. le Maire à régler les dépenses sur les crédits prévus à l'article 2128 opération 73 - Cimetière : extension et aménagement.**

**A l'unanimité** (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

#### **4 - Divers**

Registre canicule : Mme Jermann Françoise informe le Conseil Municipal qu'au cours de l'été et notamment durant les périodes de très fortes chaleurs, elle a été amenée à visiter un certain nombre de personnes âgées. Elle explique avoir constitué une liste de personnes de plus de 70 ans n'ayant pas de famille proche. Dans le cadre de ses visites, elle a pu constater que les volets avaient été fermés et que les personnes gardaient une bouteille d'eau à proximité. Dans certains cas, il lui est arrivé de demander aux voisins de faire également des visites.

Mme Gissinger Marie demande combien de personnes avaient été concernées par ces visites. Mme Jermann répond qu'une cinquantaine de personnes ont été ainsi visitées.

Super U : Mme Gissinger Marie demande ce qu'il en est de l'ancien SUPER U. M. le Maire répond que selon ses informations, M. Brunnet serait en discussion avec les banques et les sociétés de leasing. Il ajoute que l'article paru dans le Journal DNA début juillet aurait pour source un ancien employé et que certaines informations ne sont pas tout à fait exactes.

Résidence senior : M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement de la résidence seniors. 15 appartements sont vendus mais certains acquéreurs s'impatientent. M. Freyburger cherche des financements et souhaite terminer les extérieurs d'ici la fin de l'année.

Extension du Groupe Scolaire : M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a transmis au Tribunal, via le cabinet d'avocats, les procès-verbaux de réception de certaines entreprises. Les choses devraient se préciser.

Intercommunalité : M. Dietschy Fabien indique qu'il souhaite qu'un accord soit trouvé au sujet de la fusion des intercommunalités. M. le Maire répond que la décision doit se prendre au sein du Conseil Communautaire et que M. le Sous-Préfet recevra individuellement tous les Présidents de Communauté de Communes dans les prochaines semaines.

Abribus : Les Conseillers Municipaux se réjouissent de la pose d'un second abribus de l'autre côté de la rue de la République et félicitent M. Hatsch Serge pour son idée de sécurisation du site.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h00.